

L'Université du Québec à Montréal (UQAM) est une université publique de langue française dont le rayonnement est international. Elle accueille annuellement plus de 40 000 étudiants dont 2 500 étudiants étrangers provenant de 80 pays. La qualité de ses programmes d'étude, ses activités de recherche ancrées dans les préoccupations sociales et ses innovations en création ont contribué à bâtir la renommée de l'UQAM, ici et aux quatre coins du globe.

L'UQAM accueille une population étudiante d'horizons et de cultures diverses et met en œuvre des programmes de mobilité afin de faire circuler les savoirs, tant chez les professeurs que chez les étudiants.

Située au cœur de l'une des plus belles métropoles de l'Amérique du Nord, l'UQAM se définit par son caractère urbain et son ouverture sur le monde.

www.uqam.ca



Programmes d'études aux 2^e et 3^e cycles



L'UQAM compte 150 programmes de 2^e et 3^e cycles dans lesquels cheminent près de 7 000 étudiants. Profitant de l'encadrement de professeurs renommés, les étudiants ont l'occasion d'approfondir leurs connaissances, de diversifier leurs champs d'expertise, de faciliter leur insertion sur le marché du travail et d'intégrer des équipes de recherche. Ils ont accès à un soutien financier provenant de multiples sources, dont des bourses institutionnelles d'excellence.

Programmes de deuxième cycle

Il existe trois types de programmes de deuxième cycle : la maîtrise, le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) et le programme court.

La maîtrise : Elle compte 45 crédits et vise une spécialisation ou un approfondissement de la formation initiale de 1^{er} cycle. Elle favorise l'autonomie intellectuelle par la réflexion sur les fondements et les développements du domaine, par le renforcement de l'esprit critique, de la capacité d'analyse, de synthèse et de communication.

Chaque programme de maîtrise comporte des objectifs spécifiques selon qu'il vise, d'une part, une formation disciplinaire, multidisciplinaire ou thématique et, d'autre part, des profils de formation axés à des degrés divers sur la recherche, la création ou l'intervention. La durée maximale est de six trimestres pour des études à temps complet ou de douze trimestres pour des études à temps partiel.

Le DESS : Le diplôme d'études supérieures spécialisées (DESS) procure une formation avancée, adaptée aux exigences de la vie professionnelle. Cette formation vise donc le perfectionnement. Comptant 30 crédits, sa durée maximale est de cinq trimestres pour des études à temps complet ou de dix trimestres pour des études à temps partiel.

Le programme court : D'une durée plus courte, le programme court de deuxième cycle poursuit le même objectif que le DESS. Il offre donc une formation professionnelle de pointe. Il compte entre neuf et dix-huit crédits et sa durée maximale est de quatre trimestres pour des études à temps complet et huit trimestres pour des études à temps partiel.

Programmes de troisième cycle

L'UQAM offre deux types de programmes de troisième cycle : le doctorat et le doctorat en continuum d'études. Chaque programme de doctorat comporte des objectifs spécifiques selon qu'il vise, d'une part, une formation disciplinaire, multidisciplinaire ou thématique et, d'autre part, des profils de formation axés à des degrés divers sur la recherche, la création ou l'intervention.

Le doctorat : Il compte 90 crédits et vise une spécialisation approfondie, l'acquisition d'un haut niveau d'autonomie intellectuelle et d'expertise et la formation de chercheurs ou de personnes hautement qualifiées dans une discipline ou un champ d'études, de création ou d'intervention. La durée maximale du doctorat est de douze trimestres pour des études à temps complet et de dix-huit trimestres pour des études à temps partiel.

Le doctorat en continuum d'études : Il compte 120 crédits et intègre dans un même programme les objectifs de formation de la maîtrise et du doctorat. La durée des études de ce doctorat est de 18 trimestres pour des études à temps complet et de 24 trimestres pour des études à temps partiel.

Conditions générales d'admission

Pour être admis au deuxième cycle, le candidat doit détenir un baccalauréat ou l'équivalent, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.

Pour être admis à un doctorat, le candidat doit détenir une maîtrise ou l'équivalent, obtenue avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, ou détenir le grade de bachelier et présenter des réalisations scientifiques, artistiques ou professionnelles hors du commun.

Pour être admis à un doctorat en continuum d'études, le candidat doit détenir un baccalauréat, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 ou l'équivalent, posséder les connaissances requises et une formation appropriée.

Tout candidat au doctorat doit accepter d'être dirigé dans sa recherche par un professeur de l'Université. L'esquisse d'un sujet de recherche est généralement exigée du candidat dès son admission.

En plus des conditions générales d'admission, certains programmes comportent des conditions particulières que chaque candidat doit remplir pour être admissible.

Une propédeutique ou des cours d'appoint peuvent être exigés d'un candidat pour combler certaines lacunes dans ses connaissances.

Exceptionnellement, des équivalences peuvent parfois être reconnues lorsque la formation et les connaissances acquises antérieurement par l'étudiant dans le cadre d'une activité déjà réussie, ou très exceptionnellement dans le cadre d'un milieu de travail, correspondent à celles qui auraient été acquises par la réussite d'une activité d'un programme donné.

Enfin, tout candidat aux études de cycles supérieurs doit posséder une connaissance suffisante de la langue française et, dans certains cas, d'une autre langue (généralement l'anglais).

Processus d'admission

Les principales étapes de l'étude du dossier d'un candidat sont les suivantes :

- le candidat remet au Registrariat – Admission, dans les délais prescrits, la demande d'admission dûment remplie et les pièces devant l'accompagner. Les délais sont fonction du trimestre où la demande est présentée;
- le Registrariat – Admission effectue une première étude d'admissibilité;
- les dossiers des candidats admissibles sont soumis au sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE) du programme concerné;
- le SCAE transmet ses recommandations au Registrariat – Admission;
- le Registrariat – Admission vérifie la conformité avec les règlements et les politiques d'admission et avise les candidats de la décision prise.

Certains programmes sont contingentés, donc à accès limité. Dans ce cas, le SCAE sélectionne les candidats selon les méthodes et critères de sélection décidés par le programme.

Le candidat dont la demande d'admission est refusée peut demander la révision de la décision selon une procédure particulière seulement dans le cas où il croit que le processus est entaché d'un vice de forme.

Recherche et création

Les activités de recherche et de création de l'UQAM se caractérisent par l'intensité de leur impact. Ses acteurs, les professeurs, les chercheurs et les étudiants, ont non seulement le souci de l'excellence, mais aussi celui d'optimiser les retombées de leurs travaux sur les plans scientifique, économique, social, culturel et en matière d'amélioration de la qualité de vie.

Le financement global de la recherche et de la création à l'UQAM atteint plus de 62 M\$. L'Université détient ainsi la première place au Québec et la 6^e place au Canada en matière de financement de la recherche dans la catégorie des universités à vocation générale. Tout en maintenant sa large présence dans les domaines des arts et des sciences humaines, elle a su cibler des créneaux particulièrement prometteurs en sciences naturelles et en sciences de la santé.

L'UQAM compte 28 chaires de recherche du Canada, 26 chaires de recherche-innovation, 31 centres de recherche institutionnels et six instituts.

Une attention particulière est accordée à la formation de la relève grâce à l'intégration des étudiants aux projets de recherche et la présence de nombreux stagiaires postdoctoraux canadiens et internationaux. L'UQAM accorde également une grande importance aux projets réalisés en partenariat avec la communauté.

Se préparer aux études de 2^e et 3^e cycles

À l'UQAM, divers moyens ont été mis sur pied afin de bien encadrer les étudiants dans toutes les étapes de leurs études de 2^e ou de 3^e cycle.

L'orientation scolaire et professionnelle

Avant même de choisir un programme d'études, il est essentiel de faire un questionnement important quant à ses objectifs de formation et de carrière. Par exemple, si un candidat a les aptitudes et les compétences pour poursuivre des études de 2^e et 3^e cycles, il lui faut aussi s'assurer que ses motifs sont bons (il n'apparaît pas indiqué, par exemple, de faire une maîtrise parce que l'entrée sur le marché du travail l'inquiète.). De même, la diversité de diplômes et de spécialisations possibles nécessite certainement une réflexion sur ses véritables intérêts académiques et professionnels.

Outre les professeurs, étudiants ou diplômés des domaines qui intéressent un candidat, les conseillers du Service d'orientation scolaire et professionnelle peuvent soutenir efficacement les étudiants qui se questionnent sur leurs intérêts, leur formation, leur carrière. Le service offre, entre autres, du counseling individuel, des rencontres et ateliers en petits groupes, un centre de documentation, etc. Il publie un Guide pratique sur la planification des études de cycles supérieurs qui peut être fort utile (www.vie-etudiante.uqam.ca/emplois/Documents/guide_cycles_superieurs.pdf).

www.vie-etudiante.uqam.ca/orientation

Le choix d'un sujet et d'un directeur de recherche

Pour ceux qui feront une maîtrise avec mémoire ou qui poursuivre au doctorat, la recherche d'un sujet et d'un directeur de recherche peut être fort préoccupante. Plusieurs personnes peuvent cependant orienter l'étudiant à ce sujet, à commencer par ses professeurs et le directeur du programme qui l'intéresse. Il ne faut surtout pas hésiter à contacter ces personnes; elles se feront un plaisir de rencontrer l'étudiant pour discuter de leur programme, des recherches qui s'y font, de l'aide financière possible, etc.

Des mesures particulières existent également pour aider l'étudiant dans son choix :

- Plusieurs unités académiques publient et distribuent un guide d'accueil pour les nouveaux étudiants, un document qui inclut généralement des informations sur les champs de recherche des professeurs, les activités de formation, les règlements pédagogiques, le cheminement académique, etc. L'étudiant s'adresse au secrétariat du programme qui l'intéresse pour obtenir une copie d'un tel guide. Il peut aussi consulter le site Internet de l'UQAM et les différents sites départementaux.
- Plusieurs programmes tiennent des journées d'accueil pour les nouveaux admis. Dans certains cas, les professeurs sont invités à y présenter leurs recherches.
- Plusieurs programmes de maîtrise avec mémoire ont un séminaire de recherche obligatoire lors du premier trimestre. Ce type de séminaire vise notamment à aider les étudiants à choisir un sujet et un directeur de recherche, et plusieurs professeurs viennent y parler de leurs propres recherches.

Les maîtrises professionnelles, les programmes courts de 2^e cycle et les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS) s'apparentent assez dans leur forme aux programmes de 1^{er} cycle, puisqu'ils sont constitués de cours et, généralement, de stages ou de projets d'intervention. S'il est essentiel de bien choisir son programme (selon, par exemple, que l'on souhaite approfondir sa formation de 1^{er} cycle ou plutôt se spécialiser dans un domaine complémentaire), ces programmes dits «professionnels» ne nécessitent cependant pas la recherche d'un sujet ou d'un directeur de recherche.

Le soutien au cours des études et au cours de la rédaction du mémoire ou de la thèse

En cours de route - et spécialement durant la période de rédaction du mémoire ou de la thèse - tout étudiant peut traverser des moments plus difficiles, pour des raisons personnelles ou académiques. Il peut alors être très utile de bénéficier des divers types de soutien offerts par les Services à la vie étudiante : aide et soutien psychologique, soutien à l'apprentissage, orientation professionnelle, aide financière, etc.

Vous pouvez obtenir de l'information sur l'ensemble des Services à la vie étudiante à l'adresse www.vie-etudiante.uqam.ca

Les collègues étudiants, un professeur en qui l'on a confiance, le directeur de recherche ou le directeur du programme peuvent aussi offrir du soutien académique et stimuler une motivation chancelante. La période de rédaction est en effet difficile pour certains étudiants qui se sentent plus isolés durant cette étape : il est donc d'autant plus important de maintenir les contacts avec les professeurs et autres étudiants.

L'encadrement offert aux étudiants internationaux

Les étudiants non québécois qui désirent étudier à l'UQAM sont invités à visiter la section «Étudiants internationaux» des Services à la vie étudiante. Ils obtiendront à ce service une foule d'informations sur la scolarité au Québec, les démarches à effectuer pour un séjour d'études ici, l'aide financière, l'hébergement, etc. Pour toutes les questions de nature plus académique (ex. : champs de recherche des professeurs, direction de mémoire), l'étudiant peut aussi s'adresser au directeur du programme qui l'intéresse.

www.vie-etudiante.uqam.ca/etudiantsinternationaux

La cotutelle de thèse

Il est possible, à certaines conditions, de compléter simultanément un doctorat dans une université québécoise et dans une université étrangère dans le cadre d'une cotutelle de thèse. L'étudiant au doctorat qui rencontre les exigences des deux programmes auxquels il est inscrit simultanément se verra décerner un diplôme québécois et un diplôme de l'université hôte avec mention de cotutelle de thèse.

www.ssa.uqam.ca/etudes-de-cycles-superieurs/cotutelle-de-these

Bourses d'études et soutien financier

Les étudiants de l'UQAM bénéficient de plus de 15 M \$ en bourses d'études chaque année. Des centaines de programmes de bourses supportent financièrement les étudiants dans la poursuite de leurs études universitaires à tous les cycles. Les fonds proviennent de différentes sources telles que : organismes subventionnaires, fondations et organismes privés, ainsi que de la Fondation de l'UQAM qui offre plus de 750 bourses grâce aux dons qu'elle recueille dans le cadre de ses campagnes de développement auprès des diplômés, membres de la communauté universitaire, entreprises, organismes et fondations privées et amis de l'UQAM.

Bourses du Fonds à l'accessibilité et à la réussite des études (FARE) de l'UQAM

→ Volet bourses de recrutement

Pour l'année universitaire 2011-2012, l'UQAM remettra plus de 1,1 M \$ en bourses de recrutement aux étudiants de cycles supérieurs qui se démarquent par l'excellence de leur dossier académique. Si vous avez l'intention de présenter une demande d'admission à temps complet dans l'un ou l'autre des programmes de maîtrise ou de doctorat de l'UQAM, le volet recrutement du programme de Bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs s'adresse à vous.

Ces bourses, d'une valeur de 8 500 \$ à la maîtrise et de 12 000 \$ au doctorat, seront octroyées par les programmes de cycles supérieurs après évaluation des dossiers d'admission pour vous aider à financer votre première année d'études à l'UQAM. Si votre dossier académique se démarque, vous avez donc de très bonnes chances d'obtenir l'une des bourses de recrutement offertes.

Les étudiants admis ou inscrits dans un programme d'études de la Faculté des sciences doivent s'adresser directement au décanat de la Faculté, situé au local SH-4100, ou consulter le site Internet de la Faculté au www.sciences.uqam.ca.

→ Volet bourses régulières

L'UQAM offre plus de 1,6 M \$ en bourses régulières aux étudiants déjà inscrits à temps complet dans un programme de maîtrise ou de doctorat. Le revenu minimal offert aux étudiants, qui combine à la fois une bourse d'excellence et un revenu d'appariement, est de 8 500 \$ à la maîtrise et de 10 000 \$ au doctorat. La Fondation de l'UQAM contribue financièrement au programme des bourses d'excellence des cycles supérieurs, bourses FARE, grâce à la générosité de ses donateurs.

Pour plus d'information concernant le programme de bourses FARE, veuillez contacter la direction de votre programme d'études de cycles supérieurs ou le site Internet du Service de soutien académique : www.ssa.uqam.ca.

Notez bien : Les étudiants et les directions de programmes de la Faculté des sciences et de la Faculté des sciences humaines sont priés de contacter leur décanat pour toute information au sujet du programme de Bourses d'excellence de l'UQAM pour les cycles supérieurs (FARE).

Bourses de la Fondation de l'UQAM

→ Bourses d'excellence et bourses d'aide financière

D'une valeur de 500 \$ à 20 000 \$ chacune, les bourses d'excellence de la Fondation de l'UQAM sont remises chaque année aux étudiants de l'UQAM qui se distinguent par la qualité de leur dossier académique. Pour offrir un soutien financier aux étudiants dans le besoin, la Fondation de l'UQAM attribue des bourses d'aide financière. Également plusieurs bourses demandant de l'engagement social, communautaire ou universitaire sont données aux étudiants annuellement. Enfin, d'autres bourses sont proposées aux étudiants-athlètes, aux étudiants en provenance de l'étranger, ainsi qu'à ceux qui vivent avec un handicap.

→ Concours de bourses

La Fondation de l'UQAM organise, à l'intention de la communauté étudiante et en collaboration avec le Bureau de l'aide financière des Services à la vie étudiante, deux concours de bourses, un à l'automne et l'autre à l'hiver. La valeur des bourses offertes varie de 500 \$ à 20 000 \$.

Bourses d'excellences d'organismes fédéraux et provinciaux

Les bourses d'excellence des Fonds québécois de la recherche (FQRNT, FQRSC, FRSQ) et des organismes subventionnaires canadiens (CRSH, CRSNG, IRSC) varient de 15 000 \$ à 17 500 \$ par année à la maîtrise, et de 20 000 \$ à 35 000 \$ par année au doctorat.

Bourses d'études supérieures du Canada Vanier

Ce programme offre des bourses annuelles de 50 000 \$ pour une période de trois ans à des étudiants au doctorat.

Bourses de recherche en milieu de pratique BMP Innovation

D'une valeur de 21 000 \$ à la maîtrise et de 27 000 \$ au doctorat, ces bourses s'adressent aux étudiants qui désirent réaliser un projet de recherche dans le cadre d'un partenariat université-entreprise.

Bourses facultaires ou départementales

Les facultés et départements de l'UQAM offrent des bourses d'admission ou d'excellence à leurs étudiants aux trois cycles d'études. Consultez le site Web de votre département ou de votre faculté pour connaître toutes les offres disponibles.

Bourses puisées à même les fonds de recherche des professeurs

Offertes aux étudiants des trois cycles d'études, ces bourses varient de 3 000 \$ à 15 000 \$ selon les recherches. Environ 7 M \$ par année sont alloués en bourses de recherche à des centaines d'étudiants. Pour plus d'information, contactez le directeur de votre programme d'études.

Bourses à la mobilité internationale

Des bourses à la mobilité internationale, d'une valeur de 750 \$ à 1 000 \$ par mois jusqu'à concurrence de 8 000 \$, sont offertes aux étudiants des trois cycles d'études. En 2010-2011, près de 1,3 M \$ ont été versés à 356 étudiants pour réaliser des échanges ou des stages à l'étranger. Pour être admissibles, les étudiants à la maîtrise et au doctorat doivent avoir réussi un minimum de 9 crédits avant le séjour à l'étranger.

Bourses des gouvernements étrangers

Plus d'une centaine de bourses sont offertes aux étudiants québécois des trois cycles d'études qui désirent faire des études ou de la recherche à l'étranger.

Programme de prêts et bourses

Les étudiants à temps plein et à temps partiel peuvent obtenir des prêts et bourses du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec.

Emplois sur le campus

Plusieurs étudiants obtiennent des emplois d'assistants de recherche, d'auxiliaires d'enseignement, de chargés de cours, de moniteur ou autres sur le campus.

www.etudier.uqam.ca/bourses

Régime d'études et montant des frais

Programmes sans mémoire ni thèse (classe A) ¹ :

Dans ces programmes, l'étudiant est considéré à temps complet s'il est inscrit à un minimum de 9 crédits par trimestre et est considéré à temps partiel s'il est inscrit à moins de 9 crédits.

Programmes avec mémoire ou thèse (classe B) ¹ :

Dans ces programmes, l'étudiant peut être considéré à temps complet pendant une durée maximale, selon les programmes, s'il consacre la majeure partie de son temps à ses études ou il peut être considéré à temps partiel pendant une durée maximale, selon les programmes, s'il ne consacre pas la majeure partie de son temps à ses études. L'étudiant est considéré en rédaction de mémoire ou de thèse par la suite.

Durée maximale des programmes selon le régime d'études (à moins que la Commission des études en décide autrement)		Temps complet	Temps partiel
DESS de 30 crédits		5 trimestres	10 trimestres
Maîtrise de 45 crédits		6 trimestres	12 trimestres
Maîtrise de 60 crédits		9 trimestres	15 trimestres
Doctorat de 90 crédits		12 trimestres	18 trimestres
Doctorat de 120 crédits	- admis à partir d'un programme de baccalauréat	18 trimestres	24 trimestres
	- admis à partir d'un programme de maîtrise de 45 crédits ²	12 trimestres	18 trimestres
	- admis à partir d'un programme de maîtrise de 60 crédits ²	9 trimestres	15 trimestres

Frais généraux

Les frais généraux sont de 62,20 \$* par trimestre et par programme. Ils sont payables lors de l'inscription ou de la réinscription et demeurent dus, même si la totalité de l'inscription est annulée par l'étudiant.

Frais technologiques

Les frais technologiques sont de 4,27 \$* le crédit par trimestre. Ils permettent de financer l'accès à des services améliorés et à de nouvelles fonctionnalités en informatique, télécommunication, audiovisuel et dans les bibliothèques.

Frais afférents

Ils sont inclus dans les droits de scolarité.

Frais de réadmission à un programme d'études de cycles supérieurs

Dans le cas d'une réadmission à un programme d'études de cycles supérieurs, l'étudiant devra acquitter les frais inhérents au nombre de crédits qu'il lui reste à compléter dans le programme.

Frais pour les services à la vie étudiante

Les frais pour les services à la vie étudiante sont de 4,23 \$ le crédit par trimestre.

Frais pour l'animation sportive

Les frais pour l'animation sportive sont de 40,00 \$ par trimestre. Il n'y a pas de frais d'animation sportive rattachés aux cours pour le trimestre d'été, ni pour les étudiants des Centres de l'UQAM en région.

Frais de cours hors programme

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème prévu pour le premier cycle.

Frais d'association étudiante

L'Université perçoit en vertu de la politique de reconnaissance des associations étudiantes, les frais d'associations pour celles qui sont officiellement reconnues. Ces frais variés sont fixés par chacune des associations et s'appliquent à tous les étudiants inscrits.

Frais d'adhésion: police d'assurance accident, maladie, hospitalisation

Pour tous les étudiants dont l'association étudiante participe au régime collectif de soins de santé et dentaire de l'Alliance pour la santé étudiante au Québec, (ASEQ) des frais sont ajoutés de façon automatique au relevé d'inscription-facture. Ce régime étant facultatif, il est de la responsabilité de l'étudiant d'effectuer, s'il le souhaite, son désistement sur le site Web de l'ASEQ (www.santeetudiante.com) et ce, en début de trimestre. Le compte étudiant sera alors crédité durant les mois suivants.

Pour la faculté des sciences humaines, l'Association facultaire étudiante des sciences humaines (AFESH) propose à ses membres un régime d'assurance collective. Pour plus d'informations, consultez le site Web de l'AFESH à l'adresse suivante : www.afesh.uqam.ca/assurancecollective.

Tous les étudiants étrangers doivent souscrire à la police d'assurance accident, maladie, hospitalisation offerte à l'UQAM. Les frais d'adhésion inhérents à cette police seront automatiquement ajoutés aux frais payables par les étudiants. Seuls les titulaires de la carte d'assurance maladie du Québec, valide pour la période complète des études et les boursiers canadiens assurés par les soins du gouvernement fédéral, tels les boursiers de l'ACDI, de la Francophonie, peuvent être exemptés des frais d'assurance imposés par le gouvernement.

Reconnaissance d'acquis

Les crédits obtenus par la reconnaissance d'acquis sont déduits du nombre total de crédits à acquitter dans le programme. La substitution de cours ne peut cependant donner lieu à une réduction du nombre total de crédits à acquitter. Le coût est de 20,00 \$ par demande de reconnaissance d'acquis.

¹ Le Conseil des études désigne la classe à laquelle appartient un programme de deuxième ou de troisième cycles.

² Programmes dans la même discipline que le doctorat, faits et complétés à l'UQAM.

* Ces frais sont indexés depuis l'année 2008-2009 en fonction de la variation de l'IIPC publié par Statistique Canada pour l'année civile précédente et sont également ajustés au besoin.

ÉTUDIANTS RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Sont notamment considérées résidentes du Québec, les personnes :

- qui sont nées au Québec,
- qui ont été adoptées par une personne qui avait sa résidence au Québec au moment de l'adoption,
- pour qui le Québec est le dernier endroit où elles ont eu leur résidence durant 12 mois consécutifs sans être aux études à temps plein.

Les droits de scolarité exigés pour la durée des études dans les programmes d'études de cycles supérieurs sont en fonction du nombre de crédits qui y sont rattachés. À titre d'exemple, les droits exigés pour chacun des types de programmes sont les suivants, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 72,26 \$ le crédit :

DESS de 30 crédits	2 167,80 \$
Maîtrise de 45 crédits	3 251,70 \$
Maîtrise de 60 crédits	4 335,60 \$
Doctorat de 90 crédits	6 503,70 \$
Doctorat de 120 crédits	
- admis à partir d'un programme de baccalauréat	8 671,20 \$
- admis à partir d'un programme de maîtrise de 45 crédits ³	5 419,50 \$
- admis à partir d'un programme de maîtrise de 60 crédits ³	4 335,60 \$

Les droits de scolarité doivent être versés à chaque trimestre selon les barèmes suivants :

Programmes sans mémoire ni thèse (classe A) :

Pour ces programmes, les droits de scolarité sont versés selon le nombre de crédits rattachés à l'activité ou aux activités auxquelles l'étudiant est inscrit pendant un trimestre; le barème est de 72,26 \$ le crédit. Ainsi un cours de 3 crédits est facturé 216,78 \$.

Programmes avec mémoire ou thèse (classe B) :

Pour ces programmes qui comportent normalement, en plus de leurs activités siglées, la préparation et la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse, le barème suivant s'applique :

- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 7,5 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps complet et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. À titre d'exemple, ces droits sont de 541,95 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 72,26 \$ le crédit;
- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 3,75 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps partiel et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. À titre d'exemple, ces droits sont de 270,98 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 72,26 \$ le crédit.

L'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de son mémoire ou de sa thèse, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

Lorsque l'étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité de mémoire ou de thèse, 320,25 \$ par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème de 72,26 \$ le crédit.

Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à l'étude finale du dossier.

ÉTUDIANTS NON RÉSIDENTS DU QUÉBEC

Les étudiants non résidents du Québec paient des droits de scolarité différents des étudiants résidents. Cette catégorie s'adresse aux personnes :

- qui ont la citoyenneté canadienne ou
- qui ont le statut légal de résident permanent du Canada.

Programmes de maîtrise et DESS

Les droits de scolarité exigés pour la durée des études dans les programmes de maîtrise et de DESS sont en fonction du nombre de crédits qui y sont rattachés. À titre d'exemple, les droits exigés pour chacun des types de programmes sont les suivants, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 195,27 \$ le crédit :

DESS de 30 crédits	5 858,10 \$
Maîtrise de 45 crédits	8 787,15 \$
Maîtrise de 60 crédits	11 716,20 \$

Les droits de scolarité doivent être versés à chaque trimestre selon les barèmes suivants :

Programmes sans mémoire (classe A) :

Pour ces programmes, les droits de scolarité sont versés selon le nombre de crédits rattachés à l'activité ou aux activités auxquelles l'étudiant est inscrit selon le barème de 195,27 \$ le crédit. Ainsi un cours de 3 crédits est facturé 585,81 \$.

Programmes avec mémoire (classe B) :

Pour ces programmes qui comportent normalement, en plus de leurs activités siglées, la préparation et la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse, le barème suivant s'applique :

- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 7,5 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps complet et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. Ces droits sont de 1 464,53 \$ par trimestre, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 195,27 \$ le crédit;
- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 3,75 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps partiel et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. Ces droits sont de 732,26 \$ par trimestre, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 195,27 \$ le crédit.

L'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de son mémoire, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

Lorsque l'étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité de mémoire ou de thèse, 320,25 \$ par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème de 195,27 \$ le crédit. Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à l'étude finale du dossier.

Programmes de doctorat

Les droits de scolarité exigés pour la durée des études dans les programmes de doctorat sont les mêmes que pour les étudiants résidents du Québec, sauf pour les cours hors programme. Par ailleurs, les étudiants non résidents du Québec inscrits à titre d'étudiants libres à des cours de 3^e cycle sont soumis aux frais majorés de 195,27 \$ le crédit.

³ Programmes dans la même discipline que le doctorat, faits et complétés à l'UQAM.

L'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de son mémoire ou de sa thèse, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

Lorsque l'étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité, 314,59 \$ par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème de 195,27 \$ le crédit. Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à l'étude finale du dossier.

ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Sont considérés étudiants étrangers, les étudiants ne pouvant se prévaloir de la citoyenneté canadienne ou du statut de résident permanent au Canada. Tous les étudiants étrangers, à l'exception des catégories expressément prévues dans les directives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et des étudiants bénéficiant de bourses de droits de scolarité, paient des droits de scolarité selon les tarifs établis annuellement par le MELS.

Tous les étudiants étrangers doivent souscrire à la police d'assurance accident, maladie, hospitalisation offerte à l'UOAM.

Programmes de maîtrise et DESS

Les droits de scolarité exigés pour la durée des études dans les programmes de maîtrise et de DESS sont en fonction du nombre de crédits qui y sont rattachés. À titre d'exemple, les droits exigés pour chacun des types de programmes sont les suivants, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 485,39 \$ le crédit :

DESS de 30 crédits	14 561,70 \$
Maîtrise de 45 crédits	21 842,55 \$
Maîtrise de 60 crédits	29 123,40 \$

Les droits de scolarité doivent être versés à chaque trimestre selon les barèmes suivants :

Programmes sans mémoire (classe A) :

Pour ces programmes, les droits de scolarité sont versés selon le nombre de crédits rattachés à l'activité ou aux activités auxquelles l'étudiant est inscrit, selon le barème suivant, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 485,39 \$ le crédit.

Programmes avec mémoire (classe B) :

Pour ces programmes qui comportent normalement, en plus de leurs activités siglées, la préparation et la rédaction d'un mémoire ou d'une thèse, le barème suivant s'applique :

- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 7,5 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps complet et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. Ces droits sont de 3 640,43 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 485,39 \$ le crédit;
- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 3,75 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps partiel et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. Ces droits sont de 1 820,21 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 485,39 \$ le crédit.

L'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de son mémoire, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

⁴ Programmes dans la même discipline que le doctorat, faits et complétés à l'UOAM.

Lorsque l'étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité, 320,25 \$ par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème de 485,39 \$ le crédit. Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, on doit noter que les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à l'étude finale du dossier.

Programmes de doctorat

Les droits de scolarité exigés pour la durée des études dans les programmes de doctorat sont en fonction du nombre de crédits qui y sont rattachés. À titre d'exemple, les droits exigés pour chacun des types de programmes sont les suivants, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 435,86 \$ le crédit :

Doctorat de 90 crédits	39 227,40 \$
Doctorat de 120 crédits	
- admis à partir d'un programme de baccalauréat	52 303,20 \$
- admis à partir d'un programme de maîtrise de 45 crédits ⁴	32 689,50 \$
- admis à partir d'un programme de maîtrise de 60 crédits ⁴	26 151,60 \$

Les droits de scolarité doivent être versés à chaque trimestre selon les barèmes suivants :

Programmes sans thèse (classe A) :

Pour ces programmes, les droits de scolarité sont versés selon le nombre de crédits rattachés à l'activité ou aux activités auxquelles l'étudiant est inscrit, compte tenu du taux actuellement en vigueur de 435,86 \$ le crédit.

Programmes avec thèse (classe B) :

Pour ces programmes qui comportent normalement, en plus de leurs activités siglées, la préparation et la rédaction d'une thèse, le barème suivant s'applique :

- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 7,5 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps complet et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. À titre d'exemple, ces droits sont de 3 268,95 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 435,86 \$ le crédit;
- les étudiants doivent verser des droits de scolarité correspondant à 3,75 crédits à chacun des trimestres, s'ils cheminent à temps partiel et ce, jusqu'à ce qu'ils aient payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de leur programme. À titre d'exemple, ces droits sont de 1 634,48 \$ par trimestre compte tenu du taux actuellement en vigueur de 435,86 \$ le crédit.

L'étudiant qui complète son programme, sans avoir versé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, recevra à la suite du dépôt de sa thèse, une facture couvrant le solde des droits de scolarité encore dus. Ces derniers devront être versés avant que le diplôme ne soit émis.

Lorsque l'étudiant a payé tous les droits de scolarité correspondant au nombre de crédits de son programme, il est tenu de verser, à titre de droits de scolarité, 320,25 \$ par trimestre auquel il s'inscrit jusqu'à ce qu'il ait terminé son programme.

Les droits de scolarité pour les cours hors programme et les cours d'appoint sont en sus; ils sont calculés selon le barème de 435,86 \$ le crédit. Si les cours d'appoint ou hors programme ne sont pas identifiés comme tels lors de l'inscription, les droits de scolarité relatifs à ces cours peuvent être facturés ultérieurement à l'inscription, en tout temps, jusqu'à l'étude finale du dossier. L'annulation d'inscription effectuée conformément aux règlements universitaires donne lieu au remboursement des droits de scolarité, selon la procédure en vigueur concernant les modalités de paiement et de remboursement des frais.